

## AVIS DE CONSULTATION

Le Vice-rectorat des îles de Wallis et Futuna **vous invite, à nous faire parvenir une proposition financière** selon la procédure ci-dessous.

### I – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne des travaux **de rénovation des dalles de sol plastique par du carrelage** dans la salle de restauration scolaire du Lycée d'Etat de Wallis.

### II – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

#### 1. Définition de la procédure

La présente consultation est lancée en vue de l'amélioration d'un sol en dur pour la salle de restauration dans le cadre de l'hygiène et de la sécurité suite à la dégradation des vieilles dalles de sol en plastiques.

#### 2. Décomposition

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches, la prestation n'est pas allotie.

#### 3. Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu avec un prestataire unique.

#### 4. Délai de réalisation

La période d'exécution est fixée à un (1) mois à partir des grandes vacances scolaires sur ordre de service y compris la période de préparation et ne peut en aucun cas être modifiée. La date de livraison des locaux est la rentrée scolaire 2018

#### 5. Modifications de détails au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Vous devez alors répondre sur la base du dossier modifié. Si, pendant l'étude du dossier, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 6. validité des offres

Le délai de validité des offres est de 30 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### III - CLAUSES RELATIVE A LA REALISATION DES TRAVAUX

#### 1. Généralités :

L'entreprise prendra les dispositions nécessaires pour effectuer les travaux dans les règles de l'art, en prenant en compte que le site reste inoccupé par les élèves.

Tous les travaux seront exécutés avec les matériaux et les fiches techniques agréés par le Maître d'œuvre.

#### 2. Prescriptions techniques :

L'ensemble des travaux, sera exécuté conformément aux règlements et prescriptions techniques en vigueur, au REEF (Recueil des Eléments utiles à l'Etablissement et à l'Exécution des projets et marchés de bâtiments en France) et notamment:

- Aux DTU (Documents Techniques Unifiés)
- Aux normes AFNOR (Association Française de Normalisation)
- Aux recommandations et prescriptions techniques de mise en œuvre des fabricants
- Aux règles de calculs
- Aux Eurocodes
- Au cahier des Clauses Techniques Particulières commun à tous les corps d'états
- Aux avis et décisions du contrôleur technique
- Etc...

#### 3. Description des travaux

##### **a) Installation de chantier & repli de chantier + nettoyage du chantier.**

L'entrepreneur devra réaliser l'ensemble des ouvrages nécessaires pour l'installation de chantier, comprenant :

- La signalisation et la mise en sécurité par rapport aux voies d'accès au chantier
- L'ensemble du matériel nécessaire pour l'exécution (bétonnière, etc...)

L'entrepreneur aura à sa charge, le repli de chantier comprenant :

- Le repli de l'ensemble des matériels de sécurité (clôture de chantier etc...)
- Le nettoyage de l'ensemble du site y compris le traitement des déchets
- L'entreprise devra réaliser le déménagement du mobilier de la salle de restauration, ainsi que la protection des appareils de cuisine comme il est décrit dans le plan joint à la présente consultation.

##### **b) Dépose des dalles de sol de la salle à manger**

- La dépose de l'ensemble des dalles de sol PVC en 30X30
- Enlèvement des dalles et mise à la décharge
- Ponçage et nettoyage de la colle existante sur la dalle béton
- Résine avec ragréage de mise à niveau du sol existant

##### **c) Pose du carrelage sol pour la salle à manger**

- La fourniture et la pose d'un carrelage sol en grés cérame sur une surface d'environ de 205 m<sup>2</sup>
- Fourniture et pose des plinthes en grés cérame sur l'ensemble des murs de la salle de restauration

- Joint de dilatation avec barre de seuil sur les passages des portes de la salle à manger
- Installation d'une trappe technique de sol pour l'accès au réseau d'eau en attente
- La prestation sera conforme aux prescriptions réglementaires et comprendra toutes sujétions de mise en œuvre et de finition.
- Choix du coloris du carrelage à faire par le Maître d'œuvre.

Il est rappelé que l'utilisation de sable corallien est interdite.

#### IV - Clauses

1. Remise des Offres :

Vice-Rectorat des îles de Wallis et Futuna  
Service des constructions scolaires  
BP 244 – Mata'Utu – 98600 Uvea - Wallis  
Tél. /: 00.681.72.28.28 Fax 72.20.40  
Courriel : [malieta.timo@ac-wf.wf](mailto:malieta.timo@ac-wf.wf) et [constructions.scolaires@ac-wf.wf](mailto:constructions.scolaires@ac-wf.wf)

Votre offre sera établie suivant le détail du prix global forfaitaire DPGF et devra

être remis avant le :

**Le Jeudi 9 Novembre 2017 a 17h00**

**La Vice rectrice,**



**Annick Baillou**